



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi solidarité

Question écrite n° 28996

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des salariés en contrat emploi-solidarité qui arrivent en fin de contrat avant la mise en place, notamment des CIVIS, début 2004. Ces personnes, étant le plus souvent d'un âge avancé, vont se trouver confrontées au chômage alors que, bien souvent, elles ont effectué au sein de collectivités plusieurs années de service sans possibilité d'embauche sous contrat à durée indéterminée. Plus de 200 000 personnes vont être concernées par cette mesure de suppression des CES d'ici à la fin de l'année 2003. Il souhaiterait connaître quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en particulier pour ces nouveaux chômeurs afin qu'ils puissent réintégrer rapidement la vie active.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28996

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8883